

Femmes voilées : Laissons-les en paix!

Fabienne Brion & Philippe Van Parijs

Le Soir, 27 octobre 2009, p.16

Des femmes et des jeunes filles musulmanes portent le foulard. Cela gêne, irrite, enrage même pas mal de monde. Le *Vlaams Belang* en premier, bien entendu. Mais derrière lui une foule bariolée que l'on n'a pas l'habitude de voir défiler ensemble, mais qui se retrouve ici pour réclamer à l'unisson l'interdiction du voile à l'école et en d'autres lieux.

Nous sommes convaincus qu'ils ont tort. Pour le prouver il ne suffit pas d'invoquer la compagnie suspecte — même le *Belang* peut parfois avoir raison — ni la corrélation positive relevée par Vassilis Saroglou entre opposition au port du voile et propension aux attitudes racistes. Il faut plutôt tenter de faire comprendre à quel point les arguments invoqués pour persécuter le foulard sont d'une part aveugles à leur propre partialité et d'autre part trop peu sensibles aux conséquences qu'un brin de réflexion suffit à anticiper.

Partialité d'abord. Les partisans de l'interdiction du foulard postulent que les musulmanes qui le portent y sont obligées par les hommes de leur communauté. Ce n'est pas toujours vrai, loin de là, mais supposons que ce le soit. Obliger des femmes, et seulement des femmes, à se couvrir la tête, nous dit-on, est une pratique qui entretient des liens évidents avec l'inégalité entre les sexes, avec la libido des hommes et avec la domination que ceux-ci exercent sur les femmes. C'est vrai. Mais cette asymétrie vestimentaire n'est pas exactement une exception dans les sociétés humaines.

Ainsi, nous en connaissons une où les femmes portent fréquemment des jupes et d'inconfortables chaussures à talons hauts. Nous en connaissons même une où les hommes peuvent circuler torse nu dans les parcs publics et les piscines sans être inquiétés, et où les femmes qui feraient de même seraient illico embarquées pour outrage aux bonnes mœurs. Qui niera que ceci aussi ait quelque chose à voir avec la libido masculine et l'oppression des femmes ? Pourtant, curieusement, personne ne semble prôner l'interdiction du soutien-gorge dans les piscines avec la même ardeur que l'interdiction du foulard à l'école.

Les critères de décence varient d'une culture à l'autre. Dans les sociétés libérales comme dans les sociétés musulmanes, la différenciation sexuelle de ces critères est la règle et manifeste des rapports de pouvoir complexes entre les sexes. L'obsession actuelle pour le foulard semble donc difficilement pouvoir échapper à l'objection des « deux poids, deux mesures ». Loin de défendre « nos valeurs », elle viole l'idéal de respect mutuel impartial dont se revendiquent nos démocraties libérales.

Cette obsession éradicatrice ne fait pas meilleur ménage avec l'idéal de liberté. Remplacer une obligation héritée d'un père ou d'une mère par une interdiction imposée par un directeur ou un ministre ne peut être jugé libérateur que par ceux qui se font de la liberté une conception bien particulière. La liberté, c'est avoir le droit de poser des choix. C'est être considéré comme capable d'en poser. C'est surtout en avoir réellement la possibilité. De ce point de vue, la question du port du foulard est bien superficielle. Bien plus cruciale est la question de savoir comment fournir aux élèves musulmanes comme à tous les adultes de demain une formation scolaire qui augmente leur marge de choix dans tous les domaines. Et qui permette ainsi de réduire les inégalités liées au sexe, à la classe sociale ou à « l'ethnicité », au lieu de les perpétuer.

Pareils raisonnements n'évacuent-ils pas une dimension centrale de la question, sa dimension religieuse ? Si on porte le foulard, c'est certes parce qu'on est femme, mais aussi parce qu'on est musulmane. Ici encore, ce n'est pas toujours vrai : les immigrées chrétiennes d'origine arménienne ou araméenne ne portent guère moins le foulard que les femmes musulmanes de la même génération. Mais peu importe. Supposons que tous voient dans le port du foulard une obligation religieuse. Et alors ?

La foi serait-elle un nouveau *pudendum* ? Et la manifestation d'une conviction religieuse, une forme d'attentat à la pudeur ? Après *Le sexe et l'effroi* (Pascal Quignard), le moment est-il venu de passer à *Dieu et l'effroi* ? Et de cacher non seulement ce sein, mais cette croyance que l'on ne saurait voir ? Tel fondamentalisme impose aux musulmanes de coiffer le foulard avant d'émerger de leur maison ; tel autre exige qu'elles l'ôtent avant de franchir le seuil d'un parlement ou d'une école. Entre l'un et l'autre, la différence est-elle si évidente ?

Cette cécité à sa propre partialité prêterait à sourire si elle était sans conséquence. Ce n'est pas le cas. Même du point de vue des objectifs proclamés par les partisans de l'interdiction, la mesure serait gravement contre-productive.

En premier lieu, parce qu'elle pousse à la radicalisation. Les musulmanes sont devenues l'objet d'un conflit visant à déterminer comment il convient qu'elles s'habillent. Est-il si difficile de voir qu'il s'agit là d'une manière de s'appropriier leur corps ? De comprendre que cette appropriation puisse susciter des réactions de crispation ? De se rappeler que la stigmatisation incite à retourner le stigmate ? D'imaginer, enfin, que la disqualification des pères et des frères ou de la religion des ancêtres invite cent Antigone voilées à se soulever, comme dans la pièce de François Ost ? Cent Antigone qui, forcées de se soumettre à une interdiction perçue comme arbitraire et humiliante, arboreront le foulard ailleurs avec d'autant plus d'ardeur, voire d'extravagance ?

En second lieu, parce qu'elle comporte un risque sérieux de piliarisation perverse de notre système scolaire. Il existe un moyen de contourner l'interdiction proposée : la création d'écoles musulmanes, dans lesquelles le port du foulard pourra être imposé comme l'est aujourd'hui le port de la kipa dans les écoles juives. Cette solution, que notre constitution autorise, serait un désastre, en raison d'une corrélation entre confession religieuse et catégorie socio-économique qui n'a jamais existé pour les écoles catholiques et les écoles juives. La ghettoïsation des écoles accueillant les enfants d'origine marocaine et turque, déjà excessive aujourd'hui, s'en trouverait encore renforcée.

Il nous faut aujourd'hui apprendre à vivre avec une pluralité nouvelle et irréversible. Pour y faire face efficacement et équitablement, il faut résister à la tentation d'imposer à toutes et à tous le moule auquel nous sommes accoutumés. Il faut au contraire infléchir nos institutions d'enseignement, officielles ou libres, confessionnelles ou non, de la maternelle à l'université, de manière à ce que musulmans et non musulmans puissent les fréquenter côte à côte, en s'y sentant toutes et tous pleinement respectés et reconnus. Il faut dès lors abandonner toute velléité d'interdiction générale du foulard. Il faut aussi récuser l'option irresponsable de laisser à chaque établissement la faculté de l'interdire ou de l'autoriser, avec pour effet, à terme, d'induire une concentration intenable dans les établissements qui ne l'interdiraient pas. Il faut au contraire avoir le courage d'interdire l'interdiction au niveau de l'ensemble de la Communauté française et de la Communauté flamande.

Au lieu de s'accrocher fébrilement à un passé révolu, il faut affronter lucidement le présent. Sans nullement renoncer à nos valeurs de tolérance et de solidarité. Au contraire, en les mettant en œuvre avec cohérence et fermeté. Face aux femmes et aux jeunes filles voilées, la fidélité à ces valeurs exige avant tout qu'on leur permette de se former sereinement à la citoyenneté et à l'emploi dans des écoles où elles côtoient des élèves très différents d'elles-mêmes sans avoir le sentiment de devoir renoncer à leur identité. Elle ne requiert donc nullement que nous nous acharnions à les dépouiller de leurs foulards. Elle requiert au contraire qu'on les laisse en paix.